

dre au coût de la vie aujourd'hui. En outre, on aurait dû prévoir des allocations familiales plus élevées afin que les parents aient les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école, de les habiller et de les nourrir convenablement. Voilà les deux groupes de notre société dont il faut s'occuper: les enfants et les vieillards. Ils ne sont pas sur le marché du travail. Il est possible que certains vieillards aient un capital suffisant pour vivre, mais ils ne sont pas sur le marché du travail.

Un grand nombre d'entre eux tombent dans la catégorie des personnes qui comptent sur l'assistance publique. On ne les a pas aidés suffisamment dans le passé. Dans nombre de cas, ils ont sacrifié leur vie pour notre pays. Que les députés songent aux pionniers qui se sont établis dans l'Ouest. Ils se sont sacrifiés, de même que leurs familles, afin de construire pour nous un pays où il fait bon vivre. Il est à peu près temps qu'on songe un peu à eux. On devrait s'assurer qu'ils aient les moyens de vivre convenablement et on devrait leur rendre la vie un peu plus facile dans leur vieillesse.

Je ne veux pas dire qu'on devrait agir comme l'a fait M. Lesage dans la province de Québec. J'aimerais rappeler aux libéraux ce qui est arrivé dans cette province. Quand le gouvernement fédéral a accordé la dernière hausse de \$10, les pensionnés recevaient \$75 dans le Québec. Ceux qui avaient leur propre foyer et ceux qui vivaient dans des institutions de vieillards touchaient ce montant. Dès que le gouvernement fédéral eut accordé cette augmentation, les premiers ont reçu le supplément de \$10, mais les autres en ont été privés, parce que le gouvernement provincial a repris cette somme. Ainsi, ceux qui vivaient dans leur propre foyer recevaient \$85 par mois et l'autre groupe touchait \$75 par mois. Ce sont tous des vieillards et je crois qu'on ne devrait pas permettre ce genre de discrimination.

Je me réjouis de voir que, dans cette mesure, le ministre prévoit un service à domicile pour nos vieillards. Dans nombre de cas, tout ce qui leur reste c'est leur femme ou leur mari, et ils vivent ensemble. La chose la plus inhumaine ou presque qu'on pourrait faire ce serait de les séparer, de mettre un conjoint dans un coin de la province et l'autre conjoint dans un autre. On ne devrait pas oublier qu'ils ont vécu ensemble toute leur vie, et on ne devrait pas les séparer ainsi. Le mariage doit durer jusqu'à ce que la mort sépare les conjoints et non pas jusqu'à ce que le gouvernement fédéral ou provincial en décide autrement. La différence est énorme.

Grâce à la disposition qui prévoit que ces personnes auront de l'aide à la maison, nous

[M. Langlois (Mégantic).]

pourrons faire en sorte qu'ils soient un peu plus heureux à la fin de leur vie. Il le serait encore davantage si le gouvernement décidait de hausser la pension à \$100 par mois pour tous les vieillards du pays.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, à l'étape de la résolution du projet de loi à l'étude, j'ai parlé assez longuement du revenu annuel assuré. J'ai remarqué que mes observations ont suscité une certaine réaction, surtout dans les journaux de Vancouver. Une conférence sur le bien-être social avait lieu dans cette ville. Un article a paru dans un journal sous la manchette à sensation: «Ne sabordez pas le programme d'assistance, supplie un dirigeant de services de bien-être». Puis l'article raconte comment cet homme a fait une sortie contre l'opposition qui menace de saborder le programme à moins qu'il ne prévoie un revenu minimum garanti pour les vieillards. J'ignore si ses propos s'inspiraient entièrement de mes remarques, mais en relisant mon discours il n'y trouverait aucune intention, expresse ou autre, de saborder le régime d'assistance publique du Canada. Seul le regret que le gouvernement n'ait pas agi sans délai et énergiquement pour donner suite au rapport du Sénat sur la gérontologie y est exprimé. L'orateur dont il s'agit dans l'article est Reuben Baetz, dont le nom a déjà été mentionné au cours du débat. Il a dit, parlant des vieillards, que le régime d'assistance publique du Canada peut répondre à leurs besoins de façon satisfaisante s'il est appliqué d'une façon éclairée. Il a ensuite ajouté:

Déjà nous avons les prestations de la sécurité de la vieillesse de \$75 par mois que bientôt les vieillards pourront recevoir dès l'âge de 65 ans. Nous avons aussi le régime de pensions du Canada qui les aidera à l'avenir.

Aux termes du régime d'assistance publique, on pourra répondre aux autres besoins des vieillards à titre individuel alors pourquoi aurait-on besoin d'une quatrième mesure prévoyant un revenu assuré?

J'ignore jusqu'à quel point M. Baetz agissait en apologiste du gouvernement libéral et jusqu'à quel point il exprimait ses propres opinions sur la question, mais il me semble qu'en dépit de ce qu'il dit, d'autres raisons existent pour justifier un revenu annuel assuré; j'y viendrai plus tard. Je n'éprouve pas cette confiance que témoigne M. Baetz quand il dit que le régime d'assistance publique du Canada saura répondre aux besoins négligés des vieillards.

Depuis quelques jours, mon attention a été retenue par des articles comme celui qui a été